

COMITE SYNDICAL DU 05 DECEMBRE 2022

Numéro	LISTE DES DELIBERATIONS
2022-0019	Approbation d'un avenant à la convention d'objectifs triennale 2022-2024 à passer avec l'Agence d'Urbanisme Catalane (AURCA)
2022-0020	Approbation du Bilan d'application du SCOT Littoral Sud
2022-0021	Prescription de la Révision n°2 du SCOT Littoral Sud : définition des objectifs poursuivis et modalités de concertation
2022-0022	Création d'un emploi non permanent de Chargé de mission planification dans le cadre d'un contrat de projet et mise à jour du tableau des effectifs
2022-0023	Organisation du temps de travail des agents du syndicat mixte du SCOT Littoral Sud
2022-0024	Délégation de pouvoir du comité syndical au président

Fait à Argelès sur mer, le 05 décembre 2022.



REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) LITTORAL SUD

3 Impasse de Charlemagne – 66700 – ARGELES-SUR-MER - Tel. 04 68 81 63 77 – Fax. 04 68 95 92 78

<http://www.scot-littoralsud.fr/> contact : scotlittoralsud@gmail.com